

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 19 juin 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 19 juin 2012 à 13 h 15, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M. Pierre Laurencelle, maire de la municipalité des Escoumins et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Hugues Tremblay	Tadoussac
M.	Gilles Pineault	Sacré-Cœur
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me}	France Dubé	Les Escoumins
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Jean-Marie Delaunay	Portneuf-sur-Mer
M ^{me}	Micheline Anctil	Forestville
M.	Jean-Roch Barbeau	Colombier

Assistent également à cette séance :

M ^{me}	Claudine Dufour	Secrétaire
M ^{me}	Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M.	William Lebel	Directeur général et secrétaire-trésorier
M ^{me}	Lucie Roy	Agente de développement rural, CLD de La Haute-Côte-Nord

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Pierre Laurencelle, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2012-06-119

Adoption de l'ordre du jour

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2012 et de la séance ordinaire ajournée du 22 mai 2012;
4. Pacte rural 2007-2014 – acceptation de projets;
5. Développement social :
 - 5.1. PARSIS – entente de partenariat;
 - 5.2. Dispositif de connaissance des collectivités – demande de précision à l'égard de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord;
 - 5.3. Dépôt du rapport mensuel;
6. Développement culturel :
 - 6.1. Acceptation de projets;
 - 6.2. Politique d'acquisition d'œuvres d'art;

7. Gestion des matières résiduelles :
 - 7.1. Déclaration de compétence – intention à l’égard de la Ville de Forestville;
 - 7.2. Matériaux secs – octroi du contrat;
 - 7.3. Aire de récupération de Portneuf-sur-Mer – radiation de factures;
 - 7.4. Conseil de la 1^{re} nation des Innus Essipit – entente de service;
 - 7.5. Règlements n^{os} 105-2006 et 108-2008 – nomination d’un inspecteur désigné;
8. Aménagement du territoire :
 - 8.1. Terres publiques intramunicipales :
 - 8.1.1. Récolte forestière – appel d’offres – mandat;
 - 8.2. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II :
 - 8.2.1. Entente 2012-2013 MRC/CRÉ – autorisation de signature;
 - 8.2.2. Mandat du Comité multiressource;
 - 8.3. Urbanisme :
 - 8.3.1. Approbation des règlements n^{os} 482 et 487 de la municipalité de Sacré-Cœur;
 - 8.3.2. Approbation du règlement n^o 2012-070 de la municipalité des Bergeronnes;
9. Nomination de représentants de la MRC au sein d’organismes :
 - 9.1. Carrefour jeunesse-emploi;
 - 9.2. CAUREQ – Comité de gestion incendie;
10. Ressources humaines :
 - 10.1. Recrutement de personnel – emploi étudiant – campagne de sensibilisation en gestion des matières résiduelles;
11. Capitale culturelle canadienne – candidature de la municipalité de Tadoussac;
12. Négociations territoriales autochtones – Innu Assi d’Essipit;
13. Correspondance;
14. Gestion financière :
 - 14.1. Dépôt du rapport des déboursés;
 - 14.2. Congrès FQM – inscription;
 - 14.3. Assurance collective – acceptation des modalités de renouvellement 2012-2013;
 - 14.4. Demandes d’aide financière :
 - 14.4.1. Tourisme Côte-Nord | Manicouagan – cotisation 2012;
 - 14.4.2. Comité ZIP de la rive nord de l’Estuaire – cotisation 2012-2013;
 - 14.4.3. Randonnée Vélo-Santé;
 - 14.4.4. L’Odyssée artistique;
 - 14.4.5. COMBEQ – adhésion 2012;
 - 14.4.6. Association forestière Côte-Nord – adhésion 2012;
 - 14.4.7. Fondation Loisir Côte-Nord/Le Drakkar – omnium de golf;
 - 14.4.8. ADGMRCQ – colloque automne 2012 à Tadoussac;
15. Affaires nouvelles;
16. Période de questions;
17. Fermeture;

QUE le point 15. « Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu’à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2012-06-120

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2012 et d’ajournement au 22 mai 2012

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2012 et de la séance ordinaire ajournée du 22 mai 2012 tels que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes du secrétaire-trésorier;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2012-06-121

***Pacte rural 2007-2014 – recommandation
du Comité interne – acceptation de projets***

CONSIDÉRANT le dépôt de projets par des promoteurs dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT QUE le Comité interne a formulé des recommandations suite à son analyse;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandations du Comité interne, accepte les projets suivants :

N° Projet	Promoteur	Titre	Coût du projet	Aide accordée
2009-002	Municipalité de Tadoussac	Salle d'entraînement	48 490 \$	18 276 \$
2012-011	Municipalité de Tadoussac	Croisières internationales/agent	53 912 \$	5 000 \$
2012-012	Fabrique de Sacré-Coeur	Exposition – Histoire de Sacré-Coeur	11 085 \$	3 722 \$
2012-028	Municipalité de Tadoussac	Accueil Le Boréal	16 333 \$	5 000 \$
2012-035	CSSS Haute-Côte-Nord	Congrès médical	140 000 \$	20 000 \$
2012-062	Municipalité de Sacré-Coeur	Salle Multimédia	10 000 \$	6 646 \$
2012-064	Municipalité de Sacré-Coeur	Panneaux de bienvenue	48 000 \$	7 600 \$
2012-067	Municipalité des Bergeronnes	Livre d'histoire	28 500 \$	14 700 \$
2012-068	Cercle des Fermières de Longue-Rive	Rénovation du local	14 303 \$	11 000 \$
2012-072	Commission scolaire de l'Estuaire	Cour d'école – Tadoussac	59 350 \$	23 738 \$
2012-076	Festival de la Chanson de Tadoussac	Modifications – Salle Bord-de-l'eau	38 646 \$	13 416 \$
2012-075	Club Esco-Pop – Les Escoumins	Gala, spectacle et compétition	13 522 \$	10 678 \$
Total :			482 141 \$	139 776 \$

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2012-06-122

Développement social – PARSIS – entente de partenariat

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a signifié, par voie de résolution (2012-05-116), sa volonté de coordonner la mobilisation et les efforts pour la solidarité et l'inclusion sociale sur son territoire auprès de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord (CRÉCN) dans le cadre du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS);

ATTENDU QU'il est possible pour la MRC de confier la mise en œuvre des actions permettant l'atteinte des objectifs du PARSIS à un organisme délégué;

ATTENDU l'existence, sur le territoire de La Haute-Côte-Nord, d'une structure opérationnelle dédiée au développement social qui s'articule autour d'une agente et d'un comité de développement social;

ATTENDU QUE l'agente de développement social est à l'embauche du Centre local de développement (CLD) et que cet organisme a manifesté un intérêt à l'égard d'un partenariat pour l'application du PARSIS sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

ATTENDU QUE le Comité de développement social, composé des directions générales du CLD, CLE, CSSS, SADC, Commission scolaire ainsi que de la MRC, a pour mission de soutenir le développement social et la mise en œuvre du plan d'action local de La Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Côte-Nord que le CLD de La Haute-Côte-Nord sera l'organisme délégué de la MRC au sens du projet d'entente de partenariat pour l'action locale et territoriale en solidarité et inclusion sociale soumis par la CRÉ;

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à l'entente de partenariat à intervenir entre la CRÉ et le CLD de la Haute-Côte-Nord, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2012-06-123

Démarche régionale visant à mieux connaître nos communautés – demande de précision à l'égard de l'Agence de santé

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord et la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord ont été les promoteurs de la *Démarche régionale visant à mieux connaître nos communautés, pour mieux stimuler leur développement*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a informé les promoteurs de la démarche, par la résolution n° 2010-04-062, de son adhésion à ladite démarche dans une correspondance du 20 avril 2010;

CONSIDÉRANT QU'une entente administrative régionale entre l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord et la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, ayant pour but de réaliser un projet pilote en Haute-Côte-Nord visant l'expérimentation d'un dispositif de connaissance des communautés, devait être signée à l'automne 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de la santé et des services sociaux avait attiré une agente de planification, de programmation et de recherche afin d'accompagner La Haute-Côte-Nord dans le processus menant à la mise en place du dispositif de connaissance des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres d'information et de suivi de la démarche ont eu lieu au printemps, à l'été et à l'automne 2011 avec la présence de différents représentants de l'Agence de la santé et des services sociaux, d'élus, de citoyens et de représentants de divers organismes;

CONSIDÉRANT QUE, suite au retrait de l'agente de planification, de programmation et de recherche, la MRC de La Haute-Côte-Nord a demandé une rencontre (17 octobre 2011) avec les deux promoteurs de la démarche de connaissance afin de s'assurer de la poursuite du dossier;

CONSIDÉRANT QUE M. Raynald Cloutier, directeur de la santé publique, est venu rencontrer le Comité de développement social le 28 mars 2012 et qu'il a déclaré que l'Agence n'a jamais cru à la démarche de connaissance des collectivités et que cette dernière n'apporte, entre autres, qu'une stigmatisation des communautés et que l'Agence ne s'engagera pas financièrement à la poursuite d'une telle démarche;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, M. Gaétan Garon, une rencontre avec les promoteurs de la démarche afin de recevoir des explications sur le changement d'orientation de l'Agence;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux membres du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux et à la Conférence régionale des élus.

RÉSOLUTION 2012-06-124

Entente de développement culturel – recommandation de la CAC – acceptation de projets

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine une entente de développement culturel pour la période 2009-2012;

CONSIDÉRANT QUE les axes de développement de la Politique culturelle de la MRC de La Haute-Côte-Nord consiste à « Renforcer l'identité culturelle », « Favoriser l'accès à la culture » et « Soutenir la création et les arts »;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de l'Entente de développement culturel 2009-2012 prévoit la poursuite du Programme de soutien culturel, du Programme de soutien à la diffusion culturelle et du Programme de soutien en patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants correspondent à la vision régionale du développement culturel contenu dans la Politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par la Commission des Arts et de la Culture et qu'ils répondent aux exigences de l'Entente de développement culturel;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandations de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer aux projets suivants :

Programmes	Organisme	Titre du Projet	Montant accordé
Soutien culturel	L'Odyssée artistique	Bouquet Nord-Côtier	1 000 \$
Soutien culturel	Le Comité des Retrouvailles musicales de Colombier	Les Retrouvailles musicales de Colombier	1 500 \$
Soutien culturel	Explos-Nature	Les oiseaux de sable	2 000 \$
Soutien culturel et Soutien à la diffusion	Municipalité de Longue-Rive	Festivent – Volet culturel	2 000 \$ 1 000 \$
Soutien en patrimoine	Municipalité des Bergeronnes	Livre sur l'histoire des Bergeronnes	500 \$

RÉSOLUTION 2012-06-125

Politique d'acquisition d'œuvres d'art – révision

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a signé avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine une Entente de développement culturel pour la période 2009-2012;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a réitéré son désir de s'engager envers les artistes et artisans du milieu en adoptant une Politique d'acquisition d'œuvres d'art (PAOA) – version révisée – Juin 2008 (résolution n° 08-08-185);

CONSIDÉRANT QUE pour diversifier sa collection et soutenir les artistes haut-nordcôtiers dans une démarche de professionnalisation, il est nécessaire d'apporter des modifications à la PAOA;

CONSIDÉRANT QU'un projet de modification a été porté à l'attention de la Commission des Arts et de la Culture de la MRC de La Haute-Côte-Nord et que les modifications proposées portent principalement sur le mode d'inscription des artistes, les modalités d'application de la politique et l'évaluation des œuvres;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des Arts et de la Culture n'a émis aucune réserve à l'égard des modifications suggérées;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le document « Politique d'acquisition d'œuvres d'art – Version révisée – Mai 2012 ».

RÉSOLUTION 2012-06-126

Intention de la MRC de déclarer sa compétence relativement à la gestion des matières résiduelles pour le territoire de Forestville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord a été constituée par lettres patentes, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du règlement 102-2005, la MRC exerce présentement sa compétence relativement à la gestion des matières résiduelles à l'égard de toutes les municipalités locales de son territoire à l'exception de la collecte et du transport des ordures ménagères non recyclables sur le territoire de la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre le Syndicat des employés municipaux de Forestville, le Syndicat de la MRC de La Haute-Côte-Nord, la Ville de Forestville et la MRC de La Haute-Côte-Nord a été signée en mars 2007, à l'intérieur de laquelle la MRC s'engageait à ne pas exercer sa compétence relativement à la gestion et au transport de cueillette de matières résiduelles avant le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE les contrats de collecte et de traitement des matières résiduelles intervenus entre la MRC et ses différents fournisseurs viennent à échéance le 31 décembre 2012, et que conséquemment, la MRC doit procéder à un appel d'offres public en vue d'assurer la poursuite du service;

CONSIDÉRANT QU'une analyse interne et externe démontre que le regroupement de l'ensemble des municipalités de La Haute-Côte-Nord (incluant Forestville et la Première Nation des Innus Essipit) pour la gestion des matières résiduelles permettrait de générer des économies de plus de 100 000 \$ par an;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des services de collecte des matières résiduelles permet une optimisation accrue du transport pour l'ensemble des agglomérations sur le territoire tout en permettant d'améliorer le bilan environnemental de la région;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 678.0.2.1 du Code municipal, une MRC peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie du domaine des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la MRC de La Haute-Côte-Nord annonce, par la présente, son intention de déclarer sa compétence à l'égard de la Ville de Forestville, en exerçant par règlement la compétence que lui confèrent en matière de gestion des matières résiduelles les articles 53.7 à 53.27 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et ce, en application des articles 678 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord pourra déclarer officiellement la compétence de la MRC à cet égard en adoptant et en mettant en vigueur le règlement à cet effet au moins 90 jours après la transmission de la présente résolution à toutes les municipalités locales de son territoire et ce, conformément aux articles 678.0.2.7 et suivants du Code municipal;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord annonce, par la présente, son intention de déclarer sa compétence à l'égard de la Ville de Forestville en exerçant par règlement la compétence que lui confèrent en matière de gestion des matières résiduelles les articles 53.7 à 53.27 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et ce, en application des articles 678.0.2.2 et suivants du Code municipal;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise par courrier recommandé à la Ville de Forestville et à l'ensemble des municipalités de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2012-06-127

Matériaux secs – octroi du contrat

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres public afin de transporter et valoriser des matériaux de construction, principalement des rebuts de bois, entreposés à l'aire de récupération située sur les terrains du lieu d'enfouissement sanitaire à Portneuf-sur-Mer;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC souhaite valoriser ses matériaux de la façon la plus économique possible, et ce dans l'intérêt de tous les citoyens de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse des quatre (4) offres reçues et qu'elles ont toutes été jugées conformes;

ATTENDU QUE les soumissionnaires devaient soumettre un prix unitaire forfaitaire pour une tonne métrique (excluant les taxes) pour quatre (4) lots distincts suivants :

ENTREPRISES INVITÉES À SOUMISSIONNER	PRIX UNITAIRE FORFAITAIRE POUR UNE TONNE MÉTRIQUE (excluant les taxes)			
	Lot 1 Matériaux mélangés	Lot 2 Bois mélangé	Lot 3 Béton & brique	Lot 4 Bardeaux d'asphalte
Entreprise Réjean Martel 220, de Rotterdam St-Augustin-de-Desmaures G3A 1T4	87,00 \$/ tonne	87,00 \$/ tonne	87,00 \$/ tonne	87,00 \$/ tonne
Aurel Harvey et Fils inc. 544, chemin Vallée La Malbaie (Québec) G5A 1C5	115,00 \$/ tonne	102,00 \$/ tonne	– \$/ tonne	115,00 \$/ tonne

ENTREPRISES INVITÉES À SOUMISSIONNER	PRIX UNITAIRE FORFAITAIRE POUR UNE TONNE MÉTRIQUE (excluant les taxes)			
	Lot 1 Matériaux mélangés	Lot 2 Bois mélangé	Lot 3 Béton & brique	Lot 4 Bardeaux d'asphalte
Véolia – Services à l'environnement 787, boul. de la Chaudière Québec (Québec) G1X 4B8	115,50 \$/ tonne	118,88 \$/ tonne	122,21 \$/ tonne	117,75 \$/ tonne
Récupération Brisson 378, rue Principale Portneuf-sur-Mer (Québec) G0T 1P0	131,25 \$/ tonne	131,25 \$/ tonne	– \$/ tonne	131,25 \$/ tonne

ATTENDU QUE dans le cas du lot 3 (béton & brique), une solution plus avantageuse a été trouvée;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil octroie un contrat aux Entreprises Réjean Martel Inc. pour le chargement, le transport et la valorisation des lots n^{os} 1, 2 et 4 accumulés à l'aire de récupération de Portneuf-sur-Mer, au prix forfaitaire de 87.00 \$ par tonne métrique transportée et valorisée (plus taxes), conformément aux documents d'appel d'offres;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord n'octroie aucun contrat pour le lot n^o3;

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2012-06-128

Aire de récupération de Portneuf-sur-Mer – radiation de factures

ATTENDU QU'un usager du service de récupération de matériaux de construction à l'aire de récupération de Portneuf-sur-Mer a été facturé (factures n^{os} 1360 et 1362) pour un total de 90 \$, soit deux voyages de 3 m³ chacun;

ATTENDU QUE l'usager conteste ces factures sur la base du volume et que des efforts ont été consentis pour établir les faits;

ATTENDU QUE la preuve ne peut être faite que l'usager a réalisé deux voyages de matériaux de construction d'un volume de 3 m³ chacun;

ATTENDU QUE des dispositions ont été convenues entre la MRC et le gestionnaire de l'aire de récupération de Portneuf-sur-Mer afin d'améliorer la procédure d'accueil et de facturation;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de radier les factures n^{os} 1360 et 1362 pour un total de 90.00 \$.

RÉSOLUTION 2012-06-129

Conseil de la Première Nation des Innus Essipit – entente de service

CONSIDÉRANT QU'une entente de service prévaut actuellement entre le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit et la MRC de La Haute-Côte-Nord depuis

le 1^{er} juillet 2006 relativement à la gestion des matières résiduelles, excluant les collectes des matières recyclables et des ordures ménagères;

CONSIDÉRANT QUE les contrats de collecte et de traitement de matières résiduelles intervenus entre la MRC et ses différents fournisseurs viennent à échéance le 31 décembre 2012 et que conséquemment, la MRC doit procéder à un appel d'offres public en vue d'assurer la poursuite du service;

CONSIDÉRANT QU'une analyse interne et externe démontre que le regroupement de l'ensemble des municipalités de La Haute-Côte-Nord (incluant Forestville et la Première Nation des Innus Essipit) pour la gestion des matières résiduelles permettrait de générer des économies de plus de 100 000 \$ par an;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des services de collecte des matières résiduelles permet une optimisation accrue du transport pour l'ensemble des agglomérations sur le territoire, tout en permettant d'améliorer le bilan environnemental de la région;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit a fait parvenir une lettre d'intention, le 5 juin 2012, afin de démontrer son intérêt de faire partie d'une entente de gestion des matières résiduelles qui serait renouvelée selon les termes d'un partenariat, qui considérerait le Conseil des Innus Essipit au même titre et conditions qu'une municipalité en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit de son intérêt à conclure une entente avec ce dernier en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles;

QUE cette entente considérera le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit au même titre et conditions qu'une municipalité en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles;

QUE le Conseil mandate le directeur général à convenir d'un projet d'entente avec le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit;

QUE cette résolution soit transmise au Conseil de la Première Nation des Innus Essipit ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de la MRC.

RÉSOLUTION 2012-06-130

Règlements n^{os} 105-2006 et 108-2008 – nomination d'un inspecteur désigné

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil désigne M. David Loranger-King, chargé de projet en gestion des matières résiduelles, à titre d'inspecteur désigné pour administrer et coordonner l'application des règlements n^{os} 105-2006 et 108-2008 (règlement de collecte).

RÉSOLUTION 2012-06-131

Récolte forestière – appel d'offres – mandat

ATTENDU QU'en avril 2004, le ministère des Ressources naturelles délègue à la MRC de La Haute-Côte-Nord la gestion foncière et forestière de terres publiques intramunicipales;

ATTENDU QU'un plan d'aménagement et de développement intégré a été développé pour l'ensemble de ces terres publiques intramunicipales;

ATTENDU QU'un calcul de la possibilité forestière a été produit considérant la mise en œuvre d'un scénario sylvicole;

ATTENDU QUE ce scénario sylvicole prévoit une récolte de matière ligneuse de 17 500 m³ annuellement;

ATTENDU QUE la MRC s'est engagée lors de la délégation de gestion à mettre en œuvre les recommandations du plan d'aménagement et de développement intégré;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général de la MRC à procéder à un appel d'offres public consistant en la récolte de 9 000 m³ de bois sur les terres publiques intramunicipales.

RÉSOLUTION 2012-06-132

PMVRMF Volet II – protocole d'entente MRC/CRÉ – autorisation

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2012-2013, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune délègue à la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, par le biais d'une entente, la gestion de l'enveloppe régionale du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre le MRNF et la CRÉ Côte-Nord permet à la Conférence de s'associer les MRC dans la gestion du programme;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ Côte-Nord a l'intention de signer des ententes de collaboration avec chaque MRC de la Côte-Nord afin de partager le mandat qui lui a été confié;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE l'entente à intervenir entre la CRÉ Côte-Nord et la MRC de La Haute-Côte-Nord soit et est, par la présente, approuvée;

QUE M. Pierre Laurencelle, préfet, et/ou M. William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et en son nom, les ententes de collaboration et de financement, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter ainsi que tous les documents s'y rapportant, la MRC ratifiant, par les présentes, les signatures de ses représentants et approuvant toute modification apportée aux ententes, comme susdit.

RÉSOLUTION 2012-06-133

PMVRMF Volet II – analyse et priorisation des projets 2012-2013 – mandat

ATTENDU QUE le Conseil a approuvé l'entente de collaboration à intervenir entre la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord et la MRC de La Haute-Côte-Nord en regard de la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II pour la saison 2012-2013 (résolution n° 2012-06-132);

ATTENDU QUE l'entente engage la MRC à former un comité de sélection qui aura les mandats suivants :

- ✓ ajuster la liste des critères d'admissibilité en tenant compte des objectifs du programme et de certaines considérations régionales qui pourraient lui être communiquées par la CRÉ Côte-Nord;
- ✓ analyser et prioriser les différents projets soumis par les promoteurs en tenant compte de la qualité de la présentation et du respect des critères d'admissibilité au programme;

ATTENDU QUE par le passé, le Conseil a mandaté le Comité multiressource, formé dans le cadre de la gestion des TPI, afin que celui-ci procède à l'analyse et la priorisation des projets déposés dans le cadre du PMVRMF Volet II;

ATTENDU QUE les recommandations du Comité multiressource doivent être entérinées par le Conseil de la MRC et que la prochaine séance se tiendra en août;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil, conformément aux dispositions de l'entente de collaboration 2012-2013 intervenue entre la MRC et la CRÉ Côte-Nord, mandate le Comité multiressource de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour agir à titre de Comité de sélection dans le cadre de l'application du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II;

QUE les mandats du Comité de sélection consisteront à procéder à l'analyse des projets reçus suite à un appel de projets, à effectuer la priorisation de ceux-ci ainsi qu'à établir le montant de l'aide financière qui leur sera octroyée selon l'enveloppe réservée à la MRC;

QUE le Conseil de la MRC entérinera les décisions du Comité multiressource lors des prochaines séances de la MRC pour ne pas retarder la réalisation des projets choisis par ledit comité et permettre le début des travaux au cours de l'été;

QUE M. Pierre Laurencelle, préfet, et/ou M. William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et en son nom, les ententes de financement, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter ainsi que tous les documents s'y rapportant, la MRC ratifiant, par les présentes, les signatures de ses représentants et approuvant toute modification apportée aux ententes, comme susdit.

RÉSOLUTION 2012-06-134

Modification à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sacré-Cœur – certificats de conformité

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Coeur a adopté les règlements n^{os} 482 et 487 aux fins de modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'après étude des documents par l'aménagiste de la MRC, ceux-ci sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuve les règlements n^{os} 482 et 487 tels qu'adoptés par le Conseil de la municipalité de Sacré-Cœur lors d'une séance ordinaire ajournée tenue le 19 mars 2012;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre les certificats de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 2012-06-135

***Modification à la réglementation d'urbanisme
de la municipalité des Bergeronnes – certificat de conformité***

ATTENDU QUE la municipalité des Bergeronnes a adopté le règlement n° 2012-070 aux fins de modifier son règlement de zonage n° 2010-050 ainsi que ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par l'aménagiste de la MRC, ceux-ci sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuve le règlement n° 2012-070 tel qu'adopté par le Conseil de la municipalité des Bergeronnes lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juin 2012;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 2012-06-136

Carrefour Jeunesse-Emploi – représentant de la MRC

CONSIDÉRANT l'échéance du mandat de M. Hugues Tremblay à titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration du Carrefour Jeunesse-Emploi de La Haute-Côte-Nord;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil désigne M^{me} France Dubé, représentante de la municipalité des Escoumins, pour agir à titre de représentante de la MRC La Haute-Côte-Nord au sein du conseil d'administration du Carrefour Jeunesse-Emploi de La Haute-Côte-Nord pour un mandat d'une durée de deux (2) ans.

RÉSOLUTION 2012-06-137

CAUREQ – Comité de gestion incendie – représentants de la MRC

CONSIDÉRANT la formation par le CAUREQ d'un Comité de gestion incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce Comité est composé d'un représentant par MRC;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne M. Éric Gagné, directeur du Service de protection des incendies de Tadoussac, pour le représenter au sein du Comité de gestion incendie du CAUREQ;

QUE M. Marco Gauthier, directeur du Service de protection des incendies de Forestville, et M. Martin Lavoie, préventionniste du Service de protection des incendies de Tadoussac, agissent à titre de substituts;

QUE cette résolution abroge la résolution n° 2011-06-137 de ce Conseil.

RÉSOLUTION 2012-06-138

Recrutement de personnel – emploi étudiant – campagne de sensibilisation en gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'activités d'information et de sensibilisation est essentielle à l'atteinte des objectifs de récupération fixés au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite optimiser les taux de récupération pour l'ensemble des usagers : les résidents ainsi que les commerces, institutions et industries;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu différentes subventions salariales provenant du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord et d'un partenariat entre le Carrefour Jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord et la Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE ces subventions permettent l'embauche de trois (3) étudiants;

CONSIDÉRANT QUE les étudiants seront appelés à faire une étude de caractérisation des ordures ménagères pour l'ensemble du territoire de La Haute-Côte-Nord, ainsi que de rencontrer les usagers de chacune des municipalités de La Haute-Côte-Nord et de la communauté Innue Essipit afin de les renseigner et les sensibiliser à la gestion responsable des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a entrepris les démarches nécessaires pour le recrutement de trois étudiants et qu'il émet une recommandation au Conseil de la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil accepte d'embaucher, sur recommandation du directeur général, M^{me} Véronique Côté, M. Mike Duchesne et M. Simon Deroy à titre d'agents d'information et de sensibilisation à l'environnement;

QUE les conditions d'embauche des trois étudiants soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC et conforme aux différentes exigences relatives aux subventions salariales.

RÉSOLUTION 2012-06-139

Capitale culturelle canadienne – candidature de la municipalité de Tadoussac

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac a déposé sa candidature auprès de Patrimoine canadien afin d'être désignée Capitale culturelle 2012 au Canada;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'experts chargé d'évaluer les candidatures pour le programme des Capitales culturelles du Canada 2012 a recommandé la ville de Tadoussac dans la catégorie 50 000 habitants ou moins;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention du statut de Capitale culturelle du Canada, en plus d'apporter une visibilité incontestable à la municipalité de Tadoussac et à la région, permet un support financier de 500 000 \$ pour la réalisation de projets culturels;

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, M. James Moore, n'a pas entériné la recommandation du comité d'experts pour la catégorie 50 000 habitants ou moins;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, M. James Moore, de :

- déclarer la municipalité de Tadoussac Capitale culturelle du Canada 2012;
- soutenir financièrement la municipalité de Tadoussac pour la réalisation de projets culturels.

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Jonathan Tremblay, député de la circonscription Montmorency/Charlevoix/Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2012-06-140

Négociation territoriale autochtone – Innu Assi d'Essipit – nouvelle proposition – position de la MRC de La Haute-Côte-Nord – report de la discussion

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, et résolu :

QUE le Conseil reporte ce point à la séance ordinaire du mois d'août.

Les opinions étant partagées, M. le Préfet demande le vote :

CONSEILLER DE COMTÉ	MUNICIPALITÉ	POPULATION (décret 1287-2011)*	%	VOTE	POUR LA PROPOSITION		CONTRE LA PROPOSITION	
					% Pop.	Vote	% Pop.	Vote
M. Hugues Tremblay	Tadoussac	844	7,30	1			7,30	1
M. Gilles Pineault	Sacré-Coeur	1 962	16,98	1			16,98	1
M. Francis Bouchard	Les Bergeronnes	665	5,76	1	5,76	1		
M ^{me} France Dubé	Les Escoumins	2 082	18,02	2			18,02	2
M. Donald Perron	Longue-Rive	1 142	9,88	1			9,88	1
M. Jean-Marie Delaunay	Portneuf-sur-Mer	780	6,75	1	6,75	1		
M ^{me} Micheline Ancil	Forestville	3 285	28,43	2			28,43	2
M. Jean-Roch Barbeau	Colombier	795	6,88	1	6,88	1		
TOTAUX :		11 555	100,00	10	19,39	3	80,61	7

Suite au résultat du vote, M. le Préfet déclare la résolution rejetée

***Négociation territoriale autochtone – Innu Assi d’Essipit –
nouvelle proposition – position de la MRC de La Haute-Côte-Nord***

ATTENDU les revendications territoriales qui ont cours depuis plusieurs décennies entre les gouvernements du Québec et du Canada et diverses communautés autochtones dont la Première nation des Innus d’Essipit;

ATTENDU QUE les délais et processus de négociation ont des impacts sociaux et interrelationnels sur l’ensemble des collectivités haute-nordcôtières, incluant les communautés autochtones;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a pris position dans le dossier le 15 juin 2010 (résolution n° 2010-06-125) et que cette position n’a pas fait l’unanimité au sein du Conseil;

ATTENDU QUE le texte intitulé « Projet d’accord quant à une nouvelle configuration de l’Innu Assi d’Essipit », élaboré par les représentants de la MRC de La Haute-Côte Nord et d’Essipit, devait servir de nouvelle base de discussion et de négociation;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC n’a reçu aucune évaluation de la part de la Table centrale de négociation sur la nouvelle configuration de l’Innu Assi, malgré sa demande inscrite au 2^e alinéa du corps de sa résolution n° 2010-06-125;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC exigeait d’être associé à la démarche de négociation, mais qu’aucune action n’a été posée jusqu’à une première rencontre avec le négociateur du gouvernement du Québec, M. Normand Bergeron, le 24 février 2012;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC n’a reçu aucune évaluation de la Table centrale de négociation sur l’opportunité d’inclure la Pourvoirie des Lacs à Jimmy dans le découpage proposé de l’Innu Assi, malgré sa demande inscrite au 4^e alinéa du corps de sa résolution n° 2010-06-125;

ATTENDU QU’aucune discussion n’a été entreprise pour évaluer la faisabilité d’un projet commun de gestion et d’aménagement en Haute-Côte-Nord, considérant l’opposition du Conseil de la MRC sur le projet d’aire d’aménagement et de développement innue (AADI), malgré la formulation de cette demande au 4^e alinéa du corps de sa résolution n° 2010-06-125;

ATTENDU QU’une lettre a été envoyée à M. Normand Bergeron, négociateur du gouvernement du Québec, le 25 avril 2012 l’invitant à entreprendre une tournée des municipalités du territoire touchées par ce dossier afin de discuter avec chacune d’elles des différentes possibilités de partenariat, cession de terrain ou autre forme de collaboration souhaitée par le milieu;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d’avis qu’une entente respectueuse à l’égard de l’ensemble des citoyens de La Haute-Côte-Nord se doit d’être conclue;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, et résolu à la double majorité :

QUE le Conseil de la MRC :

1. réitère son acceptation, comme base de négociation et de discussion, du texte intitulé « Projet d’accord quant à une nouvelle configuration de l’Innu Assi d’Essipit », en date du 7 janvier 2010, et que cette acceptation n’est que partielle et comprend uniquement certains des territoires des pourvoiries à droits exclusifs sur le Territoire non organisé Lac-au-Brochet opérées par la Première nation des Innus d’Essipit;

2. s'oppose au droit de premier preneur en cas de vente des pourvoiries de la Truite rouge et Kergus en faveur de la Première nation des Innus d'Essipit;
3. reconnaît la légitimité de chaque municipalité touchée par le projet du nouvel Innu Assi, d'accepter, de refuser ou d'entreprendre des discussions et négociations à l'égard de leurs territoires municipaux respectifs;
4. exige d'être consulté sur la version finale de l'Innu Assi afin d'en évaluer les implications multiples qu'engendrera son officialisation;
5. demande au Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et au ministre responsable des Affaires autochtones, M. Geoffrey Kelley, de considérer l'actuelle position de la MRC afin de conclure une entente entre les gouvernements du Canada et du Québec et la Première nation des Innus d'Essipit, et ce, dans les meilleurs délais;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- M^{me} Micheline Anctil, mairesse de Forestville;
- M. Jean-Roch Barbeau, maire de Colombier;
- M. Normand Bergeron, négociateur pour le gouvernement du Québec;
- M. Francis Bouchard, maire des Bergeronnes;
- M^{me} Julie Cyr, secrétariat aux affaires autochtones;
- M. Jean-Marie Delaunay, maire de Portneuf-sur-Mer;
- M. Luc Imbeault, Conférence régionale des élus de la Côte-Nord;
- M. Pierre Laurencelle, maire des Escoumins et préfet de la MRC;
- M. Donald Perron, maire de Longue-Rive;
- M. Gilles Pineault, maire de Sacré-Cœur;
- M. Hugues Tremblay, maire de Tadoussac;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord abroge la résolution n° 2010-06-125.

Les opinions étant partagées, M. le Préfet demande le vote :

CONSEILLER DE COMTÉ	MUNICIPALITÉ	POPULATION (décret 1287-2011)*	%	VOTE	POUR LA PROPOSITION		CONTRE LA PROPOSITION	
					% Pop.	Vote	% Pop.	Vote
M. Hugues Tremblay	Tadoussac	844	7,30	1	7,30	1		
M. Gilles Pineault	Sacré-Cœur	1 962	16,98	1	16,98	1		
M. Francis Bouchard	Les Bergeronnes	665	5,76	1			5,76	1
M ^{me} France Dubé	Les Escoumins	2 082	18,02	2	18,02	2		
M. Donald Perron	Longue-Rive	1 142	9,88	1	9,88	1		
M. Jean-Marie Delaunay	Portneuf-sur-Mer	780	6,75	1			6,75	1
M ^{me} Micheline Anctil	Forestville	3 285	28,43	2	28,43	2		
M. Jean-Roch Barbeau	Colombier	795	6,88	1			6,88	1
TOTAUX :		11 555	100,00	10	80,61	7	19,39	3

Suite au résultat du vote, M. le Préfet déclare la résolution adoptée à la double majorité.

RÉSOLUTION 2012-06-142

Négociation territoriale autochtone – demande de rencontre

ATTENDU QUE le Conseil est mitigé sur la question des revendications autochtones et souhaite obtenir toute l'information juste sur l'ensemble du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande aux représentants suivants la tenue d'une rencontre dans les plus brefs délais :

- M. Normand Bergeron, négociateur pour le gouvernement du Québec;
- M^{me} Julie Cyr, secrétariat aux affaires autochtones;
- M. Jean Gagnon, coordonnateur aux Affaires autochtones, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- M. Luc Imbeault, Conférence régionale des élus de la Côte-Nord;
- M. Normand Laprise, directeur général régional, ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- M. Jacques Tremblay, directeur régional, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CORRESPONDANCE

INFORMATION GÉNÉRALE ET INVITATIONS

1. M^{me} Céline T. Dixon, présidente, Fabrique Sainte-Anne de Portneuf

Invitation à un événement en l'honneur de M^{gr} Bouchard qui se tiendra le 8 juillet prochain.

2. M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Il informe qu'une enveloppe de 250 000 \$ est mise à la disposition de la MRC dans le cadre du programme RénoVillage pour l'exercice 2012-2013.

3. M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Il informe qu'une enveloppe de 10 000 \$ est mise à la disposition de la MRC dans le cadre du programme Logements adaptés pour aînés autonome (LAAA) pour l'exercice 2012-2013.

4. M. Christian Fortin, maire de Batiscan et président du Congrès 2012 de la FQM

Invitation à s'inscrire aux 71^{es} assises annuelles de la FQM du 27 au 29 septembre prochain et à soumettre des candidatures pour le prix Jean-Marie-Moreau et le prix Leadership municipal.

5. M. Patrick Hamelin, directeur général, CRÉ Côte-Nord

Annonce de la mise en place du Volet I du Fonds régional pour la solidarité et l'inclusion sociale et information à ce sujet.

6. M. Denis Ross, chef, Conseil de la première nation des Innus Essipit

Il sollicite la participation de la MRC à la 13^e édition du tournoi de golf « Invitation Essipit » dont le bénéficiaire sera, cette année, la Fabrique de la Paroisse St-Marcellin.

7. M^{me} Micheline Anctil, présidente, Table régionale de concertation des aînés de la Côte-Nord

Invitation à la Journée de mobilisation pour « Bien vieillir chez soi » sur la Côte-Nord qui aura lieu le jeudi 6 septembre prochain à Baie-Comeau.

DEMANDES D'APPUI

8. Fédération des Villages-relais du Québec

Demande d'appui dans leurs démarches auprès du ministre délégué aux Transports visant à lui partager l'ensemble de leurs préoccupations.

9. MRC de Témiscouata

Elle sollicite l'appui de la MRC afin de demander à la Société d'habitation du Québec d'assouplir les critères d'admissibilité aux programmes RénoVillage et PRU.

10. MRC de Memphrémagog

Copie conforme d'une résolution demandant au MDDEP de publier les lignes directrices pour la révision des PGMR.

RÉSOLUTION 2012-06-143

Démarches du Réseau Villages-relais – appui

CONSIDÉRANT la résolution n° 2012-03-27-03 adoptée par la Fédération des Villages-relais du Québec concernant une demande d'appui dans ses démarches auprès du ministre délégué aux Transports;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Ancil, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe M. Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports, qu'il appuie la résolution n° 2012-03-27-03 adoptée par la Fédération des Villages-relais du Québec pour les motifs évoqués dans ladite résolution;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à la Fédération des Villages-relais du Québec.

RÉSOLUTION 2012-06-144

Demande à la SHQ la modification des paramètres des programmes RénoVillage et PRU – appui

CONSIDÉRANT la résolution n° RS-066-12 adoptée par la MRC de Témiscouata concernant une demande à la Société d'habitation du Québec d'assouplir les critères d'admissibilité aux programmes RénoVillage et PRU afin de permettre à un plus grand nombre de propriétaires de bénéficier des programmes et de présenter une nouvelle demande au même programme après un délai compatible avec les besoins des bâtiments et la clientèle visée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Ancil, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe la Société d'habitation du Québec qu'il appuie la résolution n° RS-066-12 adoptée par la MRC de Témiscouata pour les motifs évoqués dans ladite résolution;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à la MRC de Témiscouata.

RÉSOLUTION 2012-06-145

Révision des PGMR – appui à la MRC de Memphrémagog

CONSIDÉRANT la résolution n° 146-12 adoptée par la MRC de Memphrémagog demandant au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de publier, à court terme, les lignes directrices pour mener à terme le processus de révision et assurer la conformité des prochains PGMR;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qu'il appuie la résolution n° 146-12 adoptée par la MRC de Memphrémagog pour les motifs évoqués dans ladite résolution;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à la MRC de Memphrémagog.

RÉSOLUTION 2012-06-146

Rapport des déboursés effectués – approbation

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vérification des déboursés s'est réuni avant cette séance afin de vérifier le rapport des déboursés effectués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil accepte le rapport des déboursés effectués ci-dessous listés :

RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
6099	SRV - collecte des matières recyclables 16e versement & location conteneurs déchetterie	73 014,22 \$
6100	Réclamation 3685	526,37 \$
6101	Réclamation 3690	316,37 \$
6102	Réclamation 3689	436,33 \$
6103	Réclamation 3684	275,03 \$
6104	Réclamation 3687	229,45 \$
6105	Réclamation 3686	1 154,43 \$
6106	Réclamation 3688	257,01 \$
6107	Réclamation 3683	445,53 \$
6108	Réclamation 3682	271,85 \$
6109	Entretien ménager centre administratif 5e versement	3 322,78 \$
6110	CJE HCN - billet grands prix régionaux	35,00 \$
6111	Compte de dépenses 5832	168,01 \$
6112	Compte de dépenses 6048	18,00 \$
6113	Compte de dépenses 6041	36,00 \$
6114	Compte de dépenses 6044	74,14 \$
6115	Compte de dépenses 6037	63,08 \$
6116	Comptes de dépenses 6043 et 6046	42,12 \$
6117	Entente développement culturel - aide financière Fabrique Sacré-Cœur	950,00 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
6118	Service téléphonique	605,14 \$
6119	Cellulaires	164,80 \$
6120	Transport des matières recyclables	2 018,50 \$
6121	Transport des matières recyclables	3 063,81 \$
6122	PMVRMF Volet II 2011-2012 - dossier 097-950-1108 - aide supplémentaire	2 134,00 \$
6123	Compte de dépenses 6047	18,00 \$
6124	Compte de dépenses 6045	92,22 \$
6125	Alimentation Tremblay Laurencelle (fournitures : eau, lait, café, etc.)	92,22 \$
6126	Journal HCN - publications	566,03 \$
6127	Constructions SRV - vidanges déchetteries	4 369,05 \$
6128	Transport Morneau - remboursement cautionnement contrat et paiement taxes sur retenues	9 892,90 \$
6129	Chèque annulé	0,00 \$
6130	Régie Manicouagan - enfouissement et redevances avril 2012	46 858,07 \$
6131	Compte de dépenses 6055	84,30 \$
6132	Compte de dépenses 6050	72,00 \$
6133	Compte de dépenses 6052	18,00 \$
6134	Compte de dépenses 6134	319,75 \$
6135	Compte de dépenses 6051	68,90 \$
6136	Compte de dépenses 6250	45,58 \$
6137	Chèque annulé	0,00 \$
6138	Programme PAD - dossier P-0909230 - paiement des travaux	9 980,00 \$
6139	Programme PAD - dossier P-0909230 - paiement des travaux	2 993,50 \$
6140	Programme PAD - dossier P-0909230 - paiement des travaux	3 026,50 \$
6141	Compte de dépenses 6054	443,21 \$
6142	Station service Morin - changement pneus camion	68,99 \$
6143	Compte de dépenses 6065	108,72 \$
6144	Compte de dépenses 6067	1 110,41 \$
6145	Compte de dépenses 5986	88,49 \$
6146	Compte de dépenses 6053	85,33 \$
6147	Cotisations syndicales mai 2012	607,77 \$
6148	RREMQ mai 2012	9 411,06 \$
6149	Réer Fondation mai 2012	1 130,75 \$
6150	FQM - messagerie avril 2012	18,45 \$
6151	Équipements GMM - entente photocopieurs	212,65 \$
6152	Télénet Informatique - Hébergement Web et courriels	241,45 \$
6153	Comité Fjord-du-Saguenay - résolution 2012-05-112	1 500,00 \$
6154	Forum Coop Côte-Nord - résolution 2012-05-113	500,00 \$
6155	Gestion Immobilière Nexacor - remboursement loyer payé en trop	52,34 \$
6156	Assurance collective juin 2012	4 067,85 \$
6157	Entretien ménager centre administratif 6e versement	3 322,78 \$
6158	D.A.S. provinciales mai 2012	18 889,17 \$
6159	D.A.S. fédérales mai 2012	7 942,88 \$
6160	Financière Banque nationale - emprunt	46 099,25 \$
6161	Surveillance déchetterie Bergeronnes + cellulaire	710,00 \$
6162	L'immobilière - honoraires professionnels juin 2012	6 227,80 \$
6163	PG Solutions - formation baux	143,72 \$
6164	Rénovations JMBR inc. - fournitures	103,33 \$
6165	Services Info-Comm - soutien technique juin 2012	302,96 \$
6166	Ministre des Finances du Québec - inscriptions Forum Sécurité civile	100,00 \$
6167	Compte de dépenses 6061	87,98 \$
6168	Compte de dépenses 6070	18,00 \$
6169	Compte de dépenses 5987	182,36 \$
6170	Compte de dépenses 6068	55,12 \$
6171	Mutations	90,00 \$
6172	Programme RVI - dossier F-7075408 - paiement travaux	10 000,00 \$
6173	Programme RVI - dossier F-8002546 - paiement travaux	4 939,86 \$
6174	Municipalité de Longue-Rive - V/taxes dossier 2012-280	7 124,31 \$
6175	CS Estuaire - V/taxes dossier 2012-280	156,26 \$
6176	Exploitation du centre de transbordement PSM mai 2012	7 768,50 \$
6177	Compte de dépenses 6023	127,20 \$
6178	Compte de dépenses 6024	199,28 \$
6179	Compte de dépenses 6025	182,32 \$
6180	Compte de dépenses 6026	103,88 \$
6181	Compte de dépenses 6027	245,92 \$
6182	Compte de dépenses 6028	368,88 \$
6183	Compte de dépenses 6022	61,48 \$
6184	Compte de dépenses 6075	259,79 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
6185	Compte de dépenses 6057	36,00 \$
6186	Compte de dépenses 5988	520,32 \$
6187	Compte de dépenses 6073	111,07 \$
6188	Compte de dépenses 6072	147,34 \$
6189	Municipalité de Longue-Rive - V/taxes dossier 2012-276	2 186,30 \$
6190	CS Estuaire - V/taxes dossier 2012-276	69,09 \$
6191	Programme RVI - dossier F-8002541 - paiement des travaux	10 000,00 \$
6192	Timbres	1 034,78 \$
6193	Alimentation Tremblay Laurencelle (fournitures : eau, lait, café, etc.)	104,05 \$
6194	Service téléphonique	625,08 \$
6195	Cellulaires	164,81 \$
6196	Constructions SRV - vidanges déchetteries et location conteneurs	5 760,25 \$
6197	Staples avantage Canada - fournitures	613,44 \$
6198	Dendrotik - matériel et équipements	141,88 \$
6199	Municipalité des Escoumins - location de salle	160,97 \$
6200	Groupe CCL - formulaires	90,83 \$
6201	Formules municipales - formulaires	228,53 \$
6202	Compte de dépenses 6077	103,89 \$
6203	Laurentide Re/Sources - collectes matières organiques	506,88 \$
6204	Ministre des Finances du Québec - 1er versement S.Q. 2012	18 048,00 \$
6205	Rénovations JMBR inc. - fournitures	19,06 \$
6206	SOPFEU - cotisation générale #3 2012	3 253,04 \$
→	Visa (compte du 30 avril 2012) :	577,05
→	Hydro-Québec (compte du 17 mai 2012) :	1 579,32 \$
→	Paies et réer (du 16 mai au 13 juin 2012) :	51 660,23 \$
Total :		401 321,70 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondant aux déboursés énumérés ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce 19^e jour de juin 2012.

William Lebel,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2012-06-147

Congrès 2012 de la FQM – inscription

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités du 27 au 29 septembre 2012;

CONSIDÉRANT la pertinence d'y inscrire des représentants de la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le préfet ainsi que le directeur général à participer aux assises du Congrès 2012 de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendront à Québec du 27 au 29 septembre 2012;

QUE le Conseil accepte d'assumer tous les frais d'inscription, de déplacement et de séjour relatifs à cette participation, selon la politique en vigueur.

RÉSOLUTION 2012-06-148

Acceptation des conditions de renouvellement pour le regroupement du Lac-Saint-Jean/Bas-Saint-Laurent/Gaspésie et Côte-Nord pour la période du 1^{er} août 2012 au 31 mars 2013

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe Financier;

CONSIDÉRANT l'évolution de notre utilisation de la dernière année;

CONSIDÉRANT que les frais d'administration (13,7 %) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec;

CONSIDÉRANT que SSQ Groupe Financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les ajustements de tarification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1^{er} août 2012 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la dernière année de contrat d'une durée de cinq (5) ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier, pour la période du 1^{er} août 2012 au 31 mars 2013, le tout tel que recommandé par le Groupe Financier AGA inc.;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à M. Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

RÉSOLUTION 2012-06-149

ATR Côte-Nord / Manicouagan – renouvellement de la cotisation 2012

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe l'ATR Côte-Nord – Manicouagan qu'il accepte de verser sa cotisation pour 2012 à titre de membership.

RÉSOLUTION 2012-06-150

Comité ZIP de la rive nord de l'Estuaire – cotisation 2012-2013

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe le Comité de ZIP de la rive nord de l'Estuaire qu'il accepte de renouveler sa cotisation pour 2012-2013 au montant de 100 \$.

RÉSOLUTION 2012-06-151

Association forestière Côte-Nord – adhésion 2012

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe l'Association forestière Côte-Nord qu'il accepte de renouveler sa cotisation pour 2012 au montant de 50 \$.

RÉSOLUTION 2012-06-152

ADGMRCQ – colloque d'automne 2012

CONSIDÉRANT la tenue du colloque d'automne de l'ADGMRCQ du 5 au 7 septembre prochain sur la Côte-Nord, et plus particulièrement à Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de la Côte-Nord (MRC hôtesse) sont invitées à participer financièrement à l'organisation de l'événement;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de participer financièrement, pour un montant de 1 000 \$, à l'organisation du colloque d'automne de l'ADGMRCQ qui se tiendra du 5 au 7 septembre prochain à Tadoussac.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 19^e jour de juin 2012.

William Lebel,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2012-06-153

Fermeture

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 14 h 30.

PAR LES PRÉSENTES, JE, PIERRE LAURENCELLE, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES
RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Pierre Laurencelle
Préfet

William Lebel
Directeur général et
secrétaire-trésorier